

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-09-14

Rennes, le 14/09/2022

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 28 juillet 2022 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;
Considérant que des travaux de réparation des soutènements sous le pont SNCF, bief de Dialay doivent être réalisés du 19/09 au 21/10/2022 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche et droite de l'écluse d'Ille à l'écluse de St Médard est interdit à tous les usagers.

Du 19 septembre au 21 octobre 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise COLAS ainsi qu'une déviation au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la rive opposée.
Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de St Médard sur Ille.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY